CCAS

Centre communal d'action sociale

32, boulevard Chasles
Chartres
Tél. 02 37 18 47 00
Fax 02 37 23 42 35
www.chartres.fr
services.population@agglo-ville.chartres.fr

Vos interlocuteurs



Christine Manceau



Gilles Zouaoui



Direction retraités et personnes âgées

SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social qu'est-ce que c'est?

C'est une facilité de transport individualisé et sécurisé visant à prévenir l'isolement des personnes âgées et à favoriser leur maintien d'une vie relationnelle en permettant l'accès aux lieux de vie culturelle, médicale, commerciale et sociale.

Il fonctionne uniquement sur rendez-vous et pour des rdv d'amplitude de 9h30 à 16h30.

Charte des valeurs du service : BIENVEILLANCE — CONFIANCE RELATIONNEL - SÉCURITÉ

Les accompagnateurs pourront vous aider pour :

- des démarches de santé ponctuelles : médecins, spécialistes, pharmacie
- du maintien de relations sociales et/ou familiales : visites de proches hospitalisés, cimetières, coiffeurs, petites courses, promenades
- des démarches administratives : mairie, sécurité sociale, mutuelle...
- du maintien d'activités culturelles et de loisirs.

Le service ne prend pas en charge les demandes :

- de suivi régulier chez un professionnel paramédical
- les retours d'hospitalisation, retours d'examen, suites d'actes médicaux ou chirurgicaux invasifs après recours à des injections de produits pharmaceutiques dans le cadre de traitements spécialisés
- les demandes d'accompagnements de résidents en maison de retraite
- les demandes d'accompagnements de personnes ayant le permis B en capacité de conduire
- les animaux de compagnie accompagnant les personnes qui ne seraient pas enfermés dans un panier de transport
- les demandes pour les cueillettes (Séresville, Ouerray...)
- les courses sauf si la personne est en situation d'handicap
- les bouteilles de gaz
- les demandes de rendez-vous médicaux pluridisciplinaires.

Un seul numéro pour vos rendez-vous : 02 37 18 47 21